



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département Haute-Loire - Arrondissement d'Yssingeaux - Canton de Bas-en-Basset  
Commune de RETOURNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC  
N° 2025-010

L'an deux mille vingt-cinq, le six février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le trois février deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Maëlle JOLY, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Corinne TARGHETTA, Sébastien VINCENT, Ludovic LHOSTE, Damien CASSOUX.

Absents excusés représentés : Daniel DI-LITTA a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Jean-Pierre FILIOL a donné pouvoir à Christian PEYRARD, Carole GIGANT a donné pouvoir à Brigitte ROCHE, Pierre ASTOR a donné pouvoir à Corinne TARGHETTA.

Secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	18
Nombre de procurations :	4
Nombre d'absents :	4

**Objet : AFFAIRES FINANCIERES – Extension de la vidéoprotection – Demandes de subvention**

Mme Anne-Sylvie MIRMAND, Adjointe, présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise EIFFAGE Energie Système relatif à une extension du système de vidéo protection par liens radio comprenant l'installation de caméras sur deux sites pour prévenir les dégradations et intrusions éventuelles :

- Place Boncompain – Implantation Salle La Grange : pose d'une caméra multipoints de 4 capteurs pour un montant de : 7 026.67€ HT ;
- La Filature : Pose de 2 caméras grand angle avec une portée de 30 mètres pour un montant de : 13 622.00€ HT.

Le montant total de l'opération Vidéo protection 2025 se monte à : 20 648.67€ HT.

Mme Anne-Sylvie MIRMAND précise que la Région peut participer au financement du projet à travers une aide pour développer le système de vidéo protection aux abords des espaces publics : dépenses d'investissement jusqu'à 50% du montant des dépenses subventionnables HT.

Le plan de financement se définit comme suit :

Dépense prévisionnelle	Montant HT	RECETTES	Subvention sollicitée	Montant	Taux
Travaux	20 648.67		REGION	10 324.34	50%
		Autofinancement	de la commune	10 324.34	50%
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>20 648.67</b>	<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES</b>	<b>20 648.67</b>	<b>100%</b>

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 30 janvier 2025.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- **Sollicite** le Maire à déposer un dossier de subvention auprès de la Région et à solliciter toutes les autorisations nécessaires au titre de l'opération Vidéo protection 2025 ;
- **Valise** le devis de l'entreprise EIFFAGE Energies Système – Infra Loire Auvergne pour un montant de 20 648.67€ HT ;
- **Autorise** le Maire à signer tous actes afférents à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Patricia GOUDARD

